



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 mars 2009

RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DE VOIRIE ET RÉSEAUX RUE DU FIEF JOLY -
AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX -
LOT 5 - VOIRIE ET RÉSEAUX, LOT 7 -
ÉCLAIRAGE PUBLIC, LOT 8 - ESPACES VERTS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
16 mars 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET
RÉSEAUX RUE DU FIEF JOLY - AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS DE
TRAVAUX - LOT 5 - VOIRIE ET RÉSEAUX, LOT 7 - ÉCLAIRAGE
PUBLIC, LOT 8 - ESPACES VERTS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Une participation pour voirie et réseaux a été instituée par délibération du 24 mars 2006 rue du Fief Joly pour desservir un lotissement de 19 parcelles et des parcelles constructibles dans la zone AUM du secteur.

Une consultation des entreprises a été organisée par appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux en 2007 pour 4 lots : lot 5 – voirie et réseaux, lot 6 – adduction d'eau potable, lot 7 – éclairage public, lot 8 – espaces verts.

Le projet initial prévoyait une voirie à double sens de circulation à flux différenciés comprenant des allées piétonnes, des pistes cyclables avec une chaussée à double sens de circulation éloignée de constructions situées en bordure ouest de la voie.

Le projet de construction par la Communauté d'Agglomération de Niort d'un bassin d'eaux pluviales et d'une station de refoulement des eaux usées en provenance du Pôle Sports a mis en évidence la dénivelée qui était masquée par une végétation existante.

Par ailleurs, la mise en place des réseaux eaux pluviales et eaux usées sous la rue du Fief Joly, à de grandes profondeurs, contribue à fragiliser la tenue de la voirie en bordure du talus. En effet, elle aurait contribué à déstabiliser le sol en place, et donc le fond de forme support de ladite voirie.

C'est pourquoi, il a été décidé de reprendre le projet de voirie et d'éloigner la chaussée du bord du talus présentant, par endroit, une dénivelée importante.

Un avenant portant sur la prestation de maîtrise d'œuvre a été proposé dans ce sens au conseil municipal du 13 octobre 2008.

Les premières études portant sur la modification du projet initial contribuaient à rester dans le volume financier des marchés. Or, lors de l'exécution des travaux, le sous-sol de la voirie s'est avéré instable (présence d'anciennes carrières) et il est en conséquence prévu de remplacer les déblais remblais par des matériaux de meilleure qualité.

L'entreprise a proposé, pour garantir la portance de la voirie et sa pérennité, une couche de forme de la voirie réalisée avec un matériau de gros calibre (0/500) dit de blocage. Or, ce type de matériau n'est pas compatible avec l'entretien des réseaux souterrains et notamment ceux d'adduction d'eau potable pour lesquels des interventions ultérieures ne sont pas à écarter. Par conséquent, au droit de la conduite, il sera procédé à un broyage du matériau de blocage afin d'obtenir un calibre 0/100.

Il convient dès lors de passer des avenants aux marchés initiaux comme suit :

1 - lot n° 5 : VRD – entreprise titulaire : CTPA (marché n° 07251A005) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour principal objet :

- de prendre en compte les plus et moins values suite à la modification du projet initial et notamment :
 - o de rémunérer la mise en œuvre d'un matériau calcaire brut d'abattage pour blocage du fond de forme de la voirie et le broyage de celui-ci au droit de la conduite d'adduction d'eau potable ;
 - o de rémunérer la prestation de soutènement partiel de la voirie au droit d'une propriété riveraine.

2 – lot n° 7 : Eclairage – entreprise titulaire : INEO (marché n° 07251A007) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour objet de rémunérer la fourniture et pose d'un coffret de raccordement complémentaire, nécessaire à l'adaptation du réseau d'éclairage public avec le réseau de distribution d'électricité.

En effet deux postes de transformation alimentent ce tronçon de la rue du Fief Joly, il est nécessaire de prévoir les coupures des réseaux aux mêmes endroits que celles du réseau de distribution électricité et éclairage.

3 – lot n° 8 : Espaces-Verts – entreprise titulaire : VIVATYS (marché n° 07251A008) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour objet de prendre en compte la moins value pour adaptation de l'aménagement paysager suite à la modification du projet initial.

La modification du projet permet de conserver la végétation existante en la mettant en valeur par un nettoyage complet, et de la renforcer en complétant par de la plantation nouvelle caractéristique de la région.

Ces modifications ont pour conséquence :

- une augmentation du coût des travaux pour le lot 5 : + 26 356,10 € HT soit 10,25 %
- une augmentation du coût des travaux pour le lot 7 : + 1 150,00 € HT soit 1,31 %
- une diminution du coût des travaux pour le lot 8 : - 26 773,32 € HT soit - 58,90 %

ce qui correspond à une augmentation du montant des marchés de cette opération de 0,17 %.

Désignation des lots	MONTANT MARCHE DE BASE	MONTANT AVENANT 1	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	%
	Hors taxes	Hors taxes	Hors taxes	
	A		B	
Lot n°5 - VRD : CTPA	257 015.60	26 356.10	283 371.70	10.25%
Lot n°6 - AEP : INEO (pour mémoire)	45 785.00	0	45 785.00	0.00%
Lot n°7 - Eclairage : INEO	88 072.00	1 150.00	89 222.00	1.31%
Lot n°8 - Espaces verts : VIVATYS	45 452.68	-26 773.32	18 679.36	-58.90%
Total €HT	436 325.28	732.79	437 058.06	0.17%
TVA 19,6%	85 519.75	143.63	85 663.38	
TOTAL TTC	521 845.03	876.41	522 721.44	

La dépense est inscrite au chapitre 21 – fonction 8221 – article 24538.

Suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants suivants :

- n° 1 pour le lot 5 – voirie et réseaux de : 26 356,10 € HT et 31 521,90 € TTC,
- n° 1 pour le lot 7 – éclairage de : 1 150,00 € HT et 1 375,40 € TTC,
- n° 1 pour lot 8 – espaces-verts d'une moins-value de : - 26 773,32 € HT et - 32 020,89 € TTC.

- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL